

CONSEIL DU 21 MARS 2024

Salle Multi-activités d'Arlanc

Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il demande une minute de silence pour rendre hommage à M. Baptiste Souche, ancien maire et conseiller communautaire d'Arlanc.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (55 présents, 13 pouvoirs, 68 votants).

Mme Corinne MONDIN est désignée secrétaire de séance.

1

I – ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- des aides à l'habitat - OPAH Ru - février 2024
- un contrat de reprise papiers et cartons
- une vente de bennes de déchetteries
- des ouvertures de crédits 2024
- une attribution de marché pour les travaux de l'abattoir. Lot amiante - restrainer et barrières chaîne porcs
- le mouvement entrées sorties logements 2e semestre 2023
- une demande de subvention au CD 63 pour Enseignement musical
- une non-restitution de caution - Bâtiment le Forez au Brugeron
- une attribution de marché pour les travaux abattoir
- des aides à l'achat de VAE - février 2024
- des aides aux commerces - Marine Baudouin
- les conditions de mise à disposition du logement piscine
- une vente de bacs de collecte usagés
- un contrat reprise de matériaux collecte sélective
- une mise à disposition places culture pour usagers services sociaux
- une demande de subvention CPER pour aménagement ZA des Barthes
- des aides à l'habitat PIG départemental - décembre 2023 - 2
- des aides à l'habitat PIG départemental - janvier 2024 - 2
- des aides à l'habitat PIG départemental - février 2024
- une convention avec l'association Détours - location de vélo

Michel Beaulaton demande pourquoi il y a un tel écart de prix sur le lot n°2 du marché de travaux de l'abattoir.

M. le Président donne la parole à Chamseddine Kafil, agent en charge de la commande publique au sein d'ALF. Ce dernier explique que ce lot avait été rendu une première fois infructueux ; la consultation a été relancée ; une entreprise s'est positionnée pour 150 000 € ; la commission des marchés publics adaptés s'est interrogée pour savoir si l'offre est anormalement basse, mais l'entreprise a justifié et confirmé son prix.

Approbation du PV du conseil du 8 février 2024

Cf. délibération n°0

Unanimité.

M. le Président demande à Igor Giraudeau, Directeur général adjoint en charge des finances, de rappeler les principaux points du Débat d'Orientation Budgétaire, tenu au conseil du 8 février 2024.

Igor Giraudeau explique en préambule que le résultat est légèrement supérieur à ce qui avait été annoncé au DOB ; il est de 63 000 €. Ce résultat n'est pas le réel puisqu'il ne prend pas en compte le virement exceptionnel du BP 401 au Budget annexe des OM de régularisation. Cette opération n'a pas d'incidence en réalité, et le résultat est de 1 595 159 €.

Le résultat cumulé n'est pas impacté par cette opération purement comptable effectuée en 2023 et reste au montant de 5 301 900,70 € contre 3 903 323 € l'année dernière.

Les affectations de résultats sont conformes à ce qui avait été annoncé lors du DOB,

Comptes de gestion - Budget principal 2023

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Comptes de gestion - Budgets annexes 2023

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Comptes administratifs - Budget principal 2023

Cf. délibération n°3

Mme Stéphanie Allègre-Cartier est nommée présidente de séance.

M. le Président ne prend pas part au vote.

Unanimité.

Comptes administratifs - Budgets annexes 2023

Cf. délibération n°4.

M. le Président ne prend pas part au vote.

Unanimité.

Daniel Barrier : « Je voudrais une précision sur le budget abattoir. Les 300 000 € qui figurent comme un emprunt dans la section d'investissement, c'est un véritable emprunt ? sur le compte administratif, j'ai vu qu'on avait réalisé 300 000 €. »

Igor Giraudeau explique que ce n'est pas un emprunt mais que c'est une ligne de trésorerie accordée à l'abattoir par le budget principal. Le même mécanisme va être appliqué au CIAS.

Point sur le parc de véhicules d'Ambert Livradois Forez :

- actuellement au 1^{er} janvier 2024 : 17 véhicules poids lourds, 17 véhicules légers électriques, 42 véhicules légers thermiques ; divers : une tondeuse auto-tractée, des broyeurs ; des remorques, etc.
- Chaque année, 324 000 km sont effectués avec les poids lourds ; plus de 500 000 km avec les véhicules légers.
- 2 mécaniciens pour gérer tout ce parc de véhicules.

En 2017, à la question « peut-on demander aux agents d'utiliser leur véhicule personnel ? », l'exécutif a choisi de dire oui ; cela a été le cas pendant plus de trois ans, après la fusion : en 2020, plus de 30 000 € étaient remboursés aux agents qui utilisaient leurs véhicules personnels. Puis le choix a été fait d'optimiser le parc existant et d'acheter de nouveaux véhicules pour les agents qui roulaient le plus en les utilisant. Ainsi les frais de remboursement ont été ramenés aujourd'hui à 12 000 €. Ce ne sont donc pas forcément des économies, c'est un transfert de charge.

- répartition par services :
 - o SPANC : 3 véhicules légers ; déplacements sur tout le territoire ; 15 000 km par an et par véhicule.
 - o Portage de repas : 7 véhicules frigo, et un véhicule à l'EHPAD d'Olliergues ; 15 à 20 000 km par an et par véhicules ;
 - o service Déchets : 9 véhicules légers, et 7 poids lourds ;
 - o Centres de loisirs : 9 mini-bus sur l'ensemble du territoire ;
 - o Service Bâtiment : service qui n'existait pas avant la fusion ; donc au départ 0 véhicule, aujourd'hui ils utilisent 5 véhicules légers : 3 pour les interventions techniques dans les bâtiments de la communauté de communes qui sont très nombreux ; 2 véhicules pour les agents d'entretien qui eux aussi se déplacent sur tout le territoire.
 - o Service Culture : 4 véhicules pour les médiathèques et 4 pour l'enseignement musical ;
- 10 véhicules sont mutualisés entre plusieurs services : 2 véhicules sur le site de Cunlhat ; 9 agents y sont basés et font partie de 6 services différents ;
- 7 véhicules sont mutualisés à Ambert ; beaucoup d'agents y sont basés ;
- un véhicule est mutualisé à Arlanc, avec 3 agents qui font partie de 3 services différents.

Un véhicule de service sert à se déplacer d'un lieu à un autre pour une réunion, une visite, un rendez-vous, sur le territoire, sur le Puy-de Dôme, voire même en dehors du département.

Sur 41 véhicules légers (hors services SPANC, déchets, et portage de repas dont les véhicules sont remplacés régulièrement au vu des kilomètres parcourus), 15 véhicules ont plus de 12 ans, 6 véhicules entre 8 et 10 ans, et 18 véhicules entre 6 et 8 ans. Le parc est relativement âgé, et une enveloppe de 180 000 € a été prévue afin de pouvoir procéder au renouvellement progressif des véhicules :

- remplacement d'un véhicule frigorifique du portage de repas ;
- remplacement d'un véhicule pour le service « bâtiment » ;
- achat d'un véhicule pour le conseiller numérique des MSAP car déplacement 4 jours par semaine ;
- achat d'un véhicule pour le site de Cunlhat ;
- achat d'un véhicule pour le site d'Ambert, pour des déplacements longs (au-delà de Clermont-Fd) ;
- achat d'un véhicule pour le 5^e professeur de l'enseignement musical.

Cette enveloppe devra être reconduite régulièrement si l'on souhaite continuer cette politique.

Point sur le projet de rénovation de la gare de l'Utopie :

- la gare de l'Utopie est reconnue d'intérêt communautaire depuis 2017 ;
- y sont rassemblés un auditorium de 40 places assises, une médiathèque tête de réseau du secteur de Vertolaye, (qui coordonne les activités des points lecture de Marat, de Saint-Pierre la Bourlhonne, d'Olliergues, du Brugeron, de Vertolaye, de Bertignat) ; une lampisterie ; un café associatif, et une salle d'exposition (qui sert également de salle d'activités et de réunion pour plusieurs associations).
- le local est occupé par deux agents d'ALF. La gare accueille régulièrement d'autres services d'ALF dans le cadre de leur projet.

Cet équipement culturel a permis l'organisation de 147 rendez-vous, qui ont accueilli 3 230 personnes donc l'activité est en constante augmentation ; seul le rez-de-chaussée est utilisable car le 1^{er} étage est réservé à une scénographie qui retrace le passé de la gare ; inexploitable pour le public. Le projet de travaux de la gare est prévu pour lutter contre les difficultés de fonctionnement :

- problème de passoire thermique ;
- problème de sonorisation ;
- étendre la surface d'utilisation des locaux (stockage, capacité de l'auditorium) ;
- mise aux normes pour l'accès du public (ascenseur, rampes d'accès, etc.).
- amélioration des conditions de travail des agents qui n'ont qu'un bureau pour 3.

Le projet a été accepté en Bureau communautaire en 2020.

- Montant du projet : 544 027, 22 €
- subventions : fonds vert, DRAC ; il manque les notifications de la DETR, et du CD 63 ;

Point sur le CIAS :

Le CIAS porte plusieurs services concernant la solidarité :

- portage de repas ;
- banque alimentaire ;
- service logement ;

Il est important de pouvoir accueillir le public, avec la confidentialité nécessaire. Et il est essentiel de regrouper tous les agents dans un même lieu, ainsi que de disposer d'espaces de stockage. L'opportunité s'est offerte d'acquérir un bâtiment en centre-ville (ancienne CPAM) pour un montant de 425 000 €. Il y a cinq logements en étage.

Il y a également dans ce local, la Maison de services au public d'Ambert, qui est très fréquentée.

Point sur le projet de design des mondes ruraux :

L'ouverture d'un post-master est en projet à Ambert, à l'initiative de l'École Nationale des Arts Décoratifs. A la suite d'une première expérimentation qui a eu lieu à Nontron, l'expérience va être étendue sur d'autres territoires spécifiques, notamment celui de moyenne montagne. La communauté de communes a ainsi été choisie.

Un post-master est une formation qui complète un bac + 5 ; cela consiste en une résidence d'étudiants (6 à 8). Une bourse leur est attribuée par l'ENSAD, afin qu'ils puissent vivre en autonomie sur le territoire choisi. Ce sera une équipe pluridisciplinaire : designers mais également paysagiste, architectes.

Trois thématiques devront leur être soumises afin qu'ils puissent y travailler pendant l'année.

Une réunion de lancement à laquelle sont conviés tous les élus intéressés va être programmée ; au mois de septembre un comité de pilotage, rassemblant élus, habitants, industriels, pédagogues, sera constitué. Le 26 septembre, lors du conseil de communauté, les étudiants se présenteront aux élus et au mois de juin 2025, un premier rendu de leur travail sera fait en conseil également.

Didier Liennart complète la présentation en insistant sur les points positifs de cette expérience : pouvoir travailler avec des gens formés à un haut niveau sur des problématiques définies par les élus du territoire, de plus, ils ne vont pas en rester au stade du diagnostic ou de l'analyse, mais ils vont passer aux applications pratiques de leurs propositions ; et ainsi travailler dans le concret avec les élus du territoire. Il rappelle que le bilan en Dordogne est intéressant, le fait que l'on rapproche des élus de terrain avec des gens qui ont reçu une formation théorique plutôt pointue peut conduire à des projets intéressants pour le territoire.

Régine Fabry demande si leurs études vont concerner des projets plutôt à visée ludique.

Simon Rodier répond que non, leurs sujets de recherche doivent être reliés aux besoins des collectivités.

Chantal Facy s'interroge sur le lien qui unit cette expérimentation avec le programme d'investissement d'ALF.

M. le Président répond qu'effectivement les 30 000 € alloués à l'opération, vont figurer en fonctionnement, mais que cela fait partie des points notables du budget prévisionnel 2024 sur lesquels il a souhaité consacrer une présentation spécifique.

Marc Joubert remarque sur le tableau des opérations d'investissements, qu'il est prévu plusieurs installations de panneaux photovoltaïques, mais qu'il n'y a pas de subventions départementales.

M. le Président répond qu'effectivement, les services devraient faire la demande de subventions.

Marc Joubert : « Dans le domaine social, l'opération 166 en bas de page ... véhicule portage de repas, et quand je vois le commentaire : achat logiciel de facturation. Quel est le problème ? »

Didier Liennart : « Je me suis posé la même question. En fait il y a les deux, dans la somme globale ; tu as un reste à réaliser pour l'achat du véhicule de 39 900 € et 5 000 € pour l'achat du logiciel. »

Igor Giraudeau : « En fait c'est le nom de l'opération qui n'est pas bon, puisqu'on a oublié de changer le nom. Maintenant c'est « portage de repas », car l'opération intègre toutes les sommes qui sont nécessaires pour les actions du service. »

Marc Joubert : « Et une dernière petite question : on voit apparaître plusieurs fois des lignes pour l'achat de vélos électriques ? pourquoi y en a-t-il plusieurs ? »

Monsieur le Président répond que certaines lignes concernent les subventions pour l'achat de vélos électriques par les particuliers.

Chantal Facy demande s'il est vraiment nécessaire de refaire le carrelage de la piscine du bâtiment du Brugeron ?

M. le Président répond que le sujet sera traité avec précision dans l'un des prochains rapports.

Affectations des résultats - BP 2024

Cf. délibération n°5

Unanimité.

Vote des taux de taxes locales

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Inaudible.

M. Bravard demande pourquoi on ne vote pas le taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le Président : « Ah si ! pour les résidences secondaires, on en a une partie ... »

Igor Giraudeau : « Nous, on ne vote pas les taux, ... »

M. le Président : « Ce sont les communes qui le votent ... on n'a pas de résidences... enfin... si, en cocom ... mais ce sont les communes... Mais si ! il y a une partie qui revient, ... je crois bien, oui... (échange avec Igor Giraudeau) Oui ! on ne vote pas de taux, ce sont les communes qui votent les taux, et après, il y a une partie qui nous est reversée, mais on ne vote pas les taux, nous... »

Inaudible.

M. Bravard s'étonne et insiste.

Igor Giraudeau : « Ah non ! »

M. le Président : « Ah ! Non ! je ne crois pas, non, on n'y a pas droit, non ... en revanche, les communes, je ne sais pas ce que vous avez fait, vous y avez droit, cette année ; il y a la possibilité de le faire, mais pas la communauté de communes ... non, non, ... il y en a un paquet, ... quand on a fait le recensement ... »

Inaudible au niveau des VP.

Un conseiller les rappelle à leur attention.

Simon Rodier : « Oui, nous évoquons la problématique des taxes sur les résidences secondaires ... »

M. le Président : « Oui, en ce qui concerne la taxe d'habitation pour les résidences secondaires... Comme vous le savez, la taxe d'habitation n'existe plus depuis 2020, sur les résidences principales, ... mais les résidences secondaires elles, restent taxées ... Les communes peuvent, à partir de cette année, augmenter le taux sur les résidences secondaires... mais pas la communauté de communes... »

Inaudible.

M. le Président : "... Bien sûr, mais ça peut. C'est pour inciter les gens à ... Il y a des propriétaires de résidences secondaires qui viennent une semaine par an. Bon ! il y a une maison qui est utilisée, ... Ça mérite le fait d'être regardé effectivement ... »

Inaudible

M. le Président : « Oui et qui bénéficie de tous les services de la communauté de communes, ... et de la commune malgré tout. Après, c'est à discuter. Bon ! le vote des taux ? qui s'abstient ? qui est contre ? eh bien on va garder nos taux de l'année dernière. Concernant le Budget primitif 2024 qu'on vous a présenté avant de faire les zooms, dépenses de fonctionnement : 23 375 000 qui s'équilibrent normalement en recettes, et en dépenses d'investissement 7 600 000. Des questions ? qui s'abstient ? qui vote contre ? merci. On en arrive à la délibération n°9 »

Igor Giraudeau (après un échange avec Olivier Gallo-Selva) : « Monsieur Bravard, vous avez fait une bonne remarque puisque pour la taxe d'habitation additionnelle, c'est-à-dire celle sur les résidences secondaires, il faut effectivement qu'on vote un taux. Mince ! vous aviez raison ! Merci M. Bravard ! Alors on va modifier la délibération. Donc on aurait dû le faire... Mince, je ne peux pas modifier à l'écran mais le taux est de 11,45... pardon ! oui ! »

M. le Président : « Est-ce que vous souhaitez qu'on la modifie, la taxe sur les résidences secondaires ? »

Igor Giraudeau : « On rajoute la ligne 11,45, sans changer et puis voilà. On ne change pas. »

Inaudible

M. le Président : « C'est nouveau, ça... il va falloir qu'on y regarde. On reste comme ça ? bon ! allez, on rajoute sur le rapport... »

Igor Giraudeau : « oui, 11,45 »

Marc Joubert : « On ne peut pas râler sur les résidences secondaires qui viennent et qui profitent aussi de nos installations, et ne pas les faire participer. Je regrette. »

M. le Président : « oui, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. »

Inaudible

M. le Président : « Ce que ça représente en masse ... je ne sais pas... »

Igor Giraudeau : « En masse, heu ... le produit attendu, il est de 1 657 616 €. »

Marc Joubert en souriant : « Une bagatelle ! »

M. le Président : « En séance, on ne propose rien puisqu'on ne l'avait pas mis ... heu ... alors en séance, est-ce que vous voulez qu'on augmente la taxe sur les résidences secondaires ? ... On était à 11,45, ça nous fait une recette de 1 million et des poussières ... Dites-moi ? qu'est-ce que vous faites dans vos communes ? En ce qui me concerne, je ne vais pas augmenter. Oui ? Christian ? »

Christian Heux : « Simplement dire que nous, on a voulu l'augmenter un petit peu cette taxe sur les résidences secondaires, qui était de 8,27 % chez nous ; M. Genestier nous a dit que c'était très réglementé et nous n'avons pas eu le droit de l'augmenter de plus de 0.72%. Alors je ne sais pas si c'est pareil pour la communauté de communes, mais on ne peut pas l'augmenter autant qu'on le souhaiterait en tout cas. Voilà une information. »

M. le Président : « Bien. On la laisse comme ça cette année. Merci Marc ! je suis assez d'accord. Il est vrai qu'ils profitent des services. »

Inaudible.

Daniel Barrier : « Une remarque : au niveau des taxes, je pense qu'avec un excédent de 2 Md'€ sur le Budget des ordures ménagères, il faudrait envisager de faire un effort en direction de ceux qui payent cette taxe sur les OM, parce qu'on trie de plus en plus ; de plus en plus, on fait faire le boulot par les gens, on le voit dans les rues d'Ambert, les poubelles, il y en a de moins en moins ... Donc cela représente du travail fait par les gens ; en compensation de cela, et pour les inciter à trier plus, je crois que le seul moyen, ce serait de faire un geste pour leur baisser la taxe des ordures ménagères. Sachant qu'on a un excédent de 2,2 M sur ce budget là... on n'est pas à la peine ! »

M. le Président : « On l'a évoqué et on pensait le proposer pour 2025. »

Simon Rodier : « Après il faut qu'on se méfie ; sur les dépenses on est très dépendant des taxes – notamment des taxes d'Etat – il faut qu'on évite le phénomène yo-yo ; mais sur le principe effectivement ; on pourrait être accusé d'être insincère. Il faut se méfier parce qu'actuellement tout le monde phosphore au niveau national et cela ne m'étonnerait pas qu'on nous augmente les taxes sur les activités polluantes et autres bricoles... voilà ! juste éviter l'effet yo-yo. »

Daniel Barrier : « Oui, mais le jour où tu as une augmentation des charges, tu justifies l'augmentation de la taxe ; Mais avec un excédent de deux millions deux, je pense qu'on peut l'ajuster. »

Chantal Facy : « Oui, pour la taxe des ordures ménagères, j'ai des administrés qui se plaignent parce qu'ils ont une grange et qu'ils payent une TEOM ; est ce que c'est bien justifié ; est ce que cela ne mériterait pas d'être toiletté ? »

M. le Président répond que la taxe s'applique sur le foncier bâti ; que c'est la règle.

Simon Rodier ajoute que c'est le grand débat entre la redevance, et la taxe.

François Fournioux précise que la taxe s'applique obligatoirement sur la taxe foncière ; une étude a été effectuée pour voir si la redevance était applicable, et un rendu peut être fait en conseil ultérieurement.

M. le Président déclare qu'une réflexion sera engagée également sur des répercussions positives sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

François Fournioux complète cette déclaration en expliquant que si l'on s'en tient uniquement à l'excédent dégagé, on néglige l'effet ciseau : le coût des ordures ménagères baisse, mais comme le tri

augmente ce sont effectivement les recettes qui augmentent. Il faut cependant veiller à plusieurs données :

- veiller à assurer la sécurité du budget ; ne pas baisser une année pour réaugmenter l'année suivante ;
- il est possible d'assurer une baisse, si on est sûr de la maintenir sur trois ou quatre ans, tout en gardant de la marge en fonctionnement au cas où il y aurait des cours qui augmenteraient (gazole, la TGAP, etc.) ;

Marc Joubert demande ce qu'il en est de la taxe sur les résidences secondaires avant de passer au rapport numéro 7.

M. le Président rappelle que la taxe sur les résidences secondaires a été rajoutée à la délibération sur les taux des taxes locales, et qu'elle a été votée.

Bruno Paul souhaite intervenir afin de dire que ces personnes qui viennent vivre sur le territoire deux ou trois mois dans l'année, font également vivre le commerce local, et cela il ne faut pas l'oublier.

Marc Joubert demande à quel taux la taxe sur les résidences secondaires a été fixé ?

M. le Président répond qu'il est maintenu à 11,45.

Marc Joubert déclare à Igor Giraudeau : « Cela va vous obliger à travailler, car il va falloir reprendre tout le budget. »

Igor Giraudeau : « Non, non... la recette est correcte, c'est la délibération qui n'est pas bonne, avec une ligne qui a sauté. »

M. Le Président conclut le débat et fait à nouveau procéder au vote.

Budget primitif 2024 - Budget principal

Cf. délibération n°7

Unanimité.

Budget primitif 2024 - Budgets annexes

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Subvention au COS d'ALF

Cf. délibération n°9

Unanimité

Subventions aux associations 2024

Cf. délibération n°10

61 votes « pour ». 7 abstentions.

Didier Liennart, Vice-président en charge de la Vie Associative, explique qu'il s'abstiendra ; en effet, bien que de gros progrès aient été effectués depuis le début du mandat, avec la mise en place d'un matériel destiné aux associations, géré au niveau local par les mairies et les associations, un règlement qui a été élaboré sur l'attribution des subventions ; qu'on passe d'un mi-temps à un temps plein pour la personne au service de la vie associative... tout cela est à mettre à l'actif de la communauté de communes. Mais il n'en reste pas moins que des questions se posent encore : entre autres le fait que

depuis des années le budget global alloué aux associations diminue. Il est en augmentation par rapport à 2023, sur les propositions qui sont faites pour 2024 ; mais la différence est encore de plus de 16 % par rapport à 2019. Et cela a des conséquences : la première est que cela oblige à réduire des subventions sur des projets qui ont du mal à exister car non subventionnés à la hauteur nécessaire ; il y a un certain nombre d'associations que l'on peut qualifier de « petites » mais qui vont dans le sens de la politique définie par la communauté de communes et qui ne sont pas retenues dans ce tableau. Par ailleurs, selon lui, il y a un problème de fonctionnement quant aux commissions : certaines se sont réunies avec seulement quatre personnes, elles décident de l'affectation des subventions, avec de sérieuses difficultés pour rediscuter sereinement du sujet au niveau du Bureau. Il n'en fait pas un casus belli mais souhaitait quand même faire part de son sentiment.

Chantal Facy demande une précision au sujet des sommes de l'enveloppe volante ; elle pensait qu'elles ne devaient pas subventionner les pratiques sportives, ici elle constate que de l'achat de matériel est subventionné pour la pratique de la gymnastique. Il en va de même pour l'achat de matériel pour l'école de tir.

Didier Liennart explique qu'effectivement, il est possible de les retirer parce que le libellé d'attribution est mal formulé, mais qu'il s'agit plutôt d'une enveloppe volante qui permet d'aider soit de nouvelles associations soit de nouveaux projets portés par des associations existantes ; ici c'est maladroit car ce n'était pas cela qui a été discuté en commission. Il propose de les présenter avec la bonne formulation.

Marc Joubert demande pourquoi on retrouve l'association « Les Amis de Françoise Héritier » à la fois dans le domaine « Culture », et dans l'enveloppe volante. Pourquoi ne fait-elle pas l'objet d'une seule subvention ?

Didier Liennart explique que la commission « Culture » a décidé d'attribuer une aide pour leur projet car il est déjà abouti, et également la commission « Vie associative » pour une aide au démarrage, puisque c'est une toute nouvelle association. Chaque pôle a travaillé dans son domaine de compétence.

Marc Ménager intervient pour défendre le travail des commissions et estime qu'il n'est pas nécessaire de rediscuter les décisions des conseillers qui ont mené une réflexion sur chaque sujet, surtout lorsqu'il s'agit de sommes insignifiantes.

Laurence Finand-George : « J'aurais une question au sujet des associations qui disposent de conventions trisannuelles comme par exemple le planning familial, et qui n'apparaissent pas ici. »

Didier Liennart explique qu'en ce qui concerne le planning familial, ce n'est plus une subvention ; considérant que ce type d'associations est extrêmement important dans leur objet ; on considère qu'il ne faut pas qu'elles subissent les fluctuations des montants de leurs aides. La convention qui est passée avec le planning familial permet ainsi d'éviter cet inconvénient et d'apporter les aides en fonction de leurs projets.

Christian Heux déclare que le Centre VTT remercie ALF pour la subvention relative à leur activité de balisage qui leur a été accordée, mais demande ce qu'il en est du projet de convention triennale à passer avec l'association initialement évoqué. Est-ce qu'elle est toujours d'actualité ?

Guy Gorbinet explique que la situation des clubs de vélo du territoire est complexe ; la nouvelle association l'UC2A -- issue de la fusion de deux clubs de vélo—s'est également positionnée pour effectuer le balisage des sentiers de randonnée VTT ; une rencontre est prévue avec chaque interlocuteur. En attendant d'éclaircir la situation d'ici 2025, l'exécutif d'ALF a proposé d'octroyer une subvention au Centre VTT qui assure pour l'heure extrêmement bien cette tâche.

Avance de trésorerie au CIAS

Cf. délibération n°11

Unanimité.

II – PÔLE « ÉCONOMIE »

Vente du complexe hôtelier du Brugeron

Cf. délibération n°12

65 votes « pour ». 2 abstentions. 1 vote « contre ».

Jean-François Bayle exprime son étonnement car il avait été convenu qu'une réunion serait organisée avec les élus du Brugeron quant à la vente possible du bâtiment afin qu'ils soient consultés ; il rappelle que le coût du bâtiment est d'environ 4 M d'euros, et qu'il est évalué par le service des Domaines à 730 000 €.

Guy Gorbinet répond qu'une rencontre a eu lieu avec M. le Maire du Brugeron, et il indique qu'il s'agit ici de voter seulement le principe de mise en vente du bien. Beaucoup d'argent a été investi pour en faire un bâtiment touristique, et cela s'est soldé par un fiasco.

Jean-François Bayle souligne que toutes les entreprises se soldent par un fiasco, à partir du moment où on ne tombe pas sur un bon gérant.

Guy Gorbinet rappelle que c'est juste une tentative de mise en vente.

Jean-François Bayle revient sur l'estimation des Domaines, qu'il trouve très basse, malgré la vétusté du bâtiment.

Guy Gorbinet répond qu'il est possible de ne pas tenir compte de cette somme, et de fixer un prix supérieur. Il demande par ailleurs à Jean-François Bayle, en tant qu'adjoint, si la commune du Brugeron est intéressée.

Jean-François Bayle répond par la négative mais continue de s'indigner contre cette mise en vente, et redemande que des projets soient examinés pour le remettre en service (l'Association contre la maladie de Huntington notamment qui s'est positionnée, malgré la mauvaise réputation de son président, en proie à des ennuis judiciaires).

Marc Joubert comprend le mécontentement de Jean-François Bayle, mais souhaite le tempérer en déclarant que le bâtiment, même s'il passe dans le domaine privé, ne perdra pas l'attrait qu'il peut avoir. Peut-être que ce sera le moyen de le sauver complètement ?

Guy Gorbinet renchérit en déclarant que le but de la vente est effectivement, de faire en sorte qu'une activité bénéfique et pérenne s'installe sur la commune.

Avenant au crédit-bail Trapon champignons

Cf. délibération n°13

Unanimité.

Avenant à la convention avec la MDT pour 2024

Cf. délibération n°14

Mme Corinne Mondin ne prend pas part au vote.

64 votes « pour ». 3 abstentions.

Plan d'actions pour la sauvegarde de la SPL du Col du Béal

Cf. délibération n°15

Unanimité.

Daniel Barrier remarque qu'en saison, l'auberge sera fermée deux jours par semaine, en juillet-août et que ce ne sera sans doute pas une mesure propre à faire augmenter le chiffre d'affaires. Il indique qu'il a cherché le restaurant de l'auberge du Col du Béal sur internet et qu'il n'apparaît sur aucun site ; et ce même sur le site de la Maison du Tourisme, avec laquelle il y a pourtant une convention pour la promotion des équipements touristiques du territoire ; il se demande qui fait la promotion de ce restaurant et qui peut le trouver ? pour qu'il y ait des clients dans une auberge il faut qu'il y ait un minimum de communication.

Guy Gorbinet estime quant à lui que les problèmes viennent des conditions météorologiques et non de la méconnaissance du site ;

Marc Ménager déclare que l'auberge ne posait aucun souci financier jusque-là ; c'est la première année, sans doute que le problème n'est pas la communication car c'est un lieu de passage ; il pense que c'est plutôt un problème de gestion (trop d'heures supplémentaires, ...) ;

Arnaud Provenchère estime que la commercialisation est un vrai métier ; le fait que ce soit la même personne qui fait la cuisine, le ménage et la commercialisation pose problème.

Guy Gorbinet rappelle qu'une employée a été embauchée pour résoudre ce problème des heures supplémentaires qui s'accumulaient et pour que l'agent puisse se reposer ; cependant cela n'a rien réglé, et au contraire, cela a accentué les difficultés de gestion du site. Le fait de garder le site ouvert pendant toute l'année, même pendant le temps où il y a des conditions climatiques difficiles aggrave le déficit.

Arnaud Provenchère rappelle qu'en outre, il y a des frais de gestion qui s'accumulent avec le fait que les comptes de l'agent comptable doivent être visés par un commissaire aux comptes ; il y a sans doute d'autres modes de gestion, qui peuvent être des pistes d'économie. Il souligne également le fait que pendant des années le bilan de l'auberge était positif.

Guy Gorbinet met un bémol à cette affirmation car il a constaté qu'en 2020 la communauté de communes avait encore abondé pour pallier les difficultés financières, et ce malgré les aides de l'Etat, qui auraient dû être plus que suffisantes.

Il précise que ces 50 000 € permettront de payer les trois mois de salaire de la Directrice. Il conclut en rappelant que le contrat d'affermage prend fin début 2025 et qu'ALF a d'ici la fin de l'année pour mener une réflexion au sujet de l'avenir de cet équipement touristique.

III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

Aides aux communes pour la revitalisation de leur centre-bourg

Information

Didier Liennart en charge de l'habitat souhaite effectuer une information au sujet des aides disponibles pour les communes quant à la revitalisation de leur centre-bourg.

Il rappelle que des dispositifs d'Etat ont été mis en place pour certaines communes centres comme Arlanc, Cunlhat, Ambert (OPAH-Ru, Petites villes de demain).

La commission « Habitat » a réfléchi pour voir s'il était possible d'aider les communes du territoire, qui sont hors dispositifs, à mener à bien des opérations d'aménagement de leurs bourgs. Dans le budget prévisionnel 2024, une enveloppe a ainsi été dédiée avec la possibilité pour ces communes de faire une note d'opportunité renforcée ; pour cela, il faut faire appel au service « Habitat » de la communauté de communes. Il précise que cette note d'opportunité renforcée se fera en lien avec l'Atelier d'Urbanisme et le CAUE. Une aide au financement d'études type PAD pourra être attribuée par le Département et la Communauté de communes ; il sera fait en sorte que ces études – coûteuses très souvent -- reviennent à 3 ou 4 000 € pour les communes.

Il déclare en expliquant que ce dispositif élaboré par ALF est effectué à titre expérimental ; l'enveloppe pour le financement des études s'élève à 20 000 € ; pour les PAD, la participation renforcée du Conseil Départemental est actuellement en discussion pour lever le plafond de 9 000 €. La participation d'ALF serait de 20 % du coût total de l'étude plafonnée à 4 000 €. Pour les toutes petites communes du territoire, il explique que des études mutualisées pourraient être faites.

Il conclut en indiquant que ce dispositif a été imaginé afin qu'ALF soit solidaire avec toutes les communes du territoire, même les plus petites. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil communautaire, dès que le Département aura donné sa réponse quant à sa participation à ce dispositif.

Christian Heux salue cette initiative, car les petites communes ont souvent peu de budget, et du mal à financer les études ; ces dernières sont souvent nécessaires avant l'entame de tous travaux d'aménagement. Cette expérimentation permettra sans doute de mettre le pied à l'étrier et de mobiliser les compétences de la communauté de communes même pour des projets des toutes petites communes, et il trouve que c'est un beau geste de la part d'ALF.

Convention refacturation charges des logements de Mayres

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Convention coopération avec le CEN

Cf. délibération n°17

Unanimité.

PLUi Pays Cunlhat - révision allégée n°1- approbation

Cf. délibération n°18

Unanimité.

PLUi Pays Cunlhat - révision allégée n°2- approbation

Cf. délibération n°19

Unanimité.

PLUi Pays Cunlhat - révision allégée n°3- approbation

Cf. délibération n°20

Unanimité.

PLUi Pays Cunlhat – Modification n°1- approbation

Cf. délibération n°21

Unanimité.

François Dauphin informe les conseillers qu'un courrier a été envoyé à Madame la Sous-préfète de Thiers, qui effectue le remplacement en l'absence d'un représentant de l'Etat à la sous-préfecture d'Ambert afin de connaître les évolutions envisagées par l'Etat pour les documents d'urbanisme relatifs aux PLUi de la Vallée de l'Ance et du Pays d'Olliergues et les objectifs de réduction des capacités

foncières pour chaque territoire. Dans l'attente d'un retour, le traitement des révisions de ces PLUi est suspendu. En effet, il est constaté lors de chaque réunion, que de nouvelles consignes apparaissent bien que les précédentes aient été suivies à la lettre, remettant en cause le travail effectué jusque-là.

François Dauphin apporte également un complément d'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Six ateliers se sont tenus sur le territoire d'ALF. Il remercie tous les maires qui ont participé à ces rencontres (47 sur 58) ; un mail émanant du SCoT a été envoyé aux mairies afin de leur indiquer la procédure à suivre : les Maires ont jusqu'au 7 avril pour identifier les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ; ces déclarations sont obligatoires, et il faut les communiquer sur le site dont le lien leur a été envoyé ; la démarche est simple mais s'ils rencontrent des difficultés pour remplir le formulaire, ils peuvent faire appel aux agents de la communauté de communes en charge du dossier.

Des réunions de concertation avec les entreprises et les agriculteurs se tiendront avec ALF, puis un registre reprenant les termes de cette concertation leur sera transmis par la suite. Enfin une délibération devra être prise par les communes à la fin de cette période de concertation, qui se terminera le 12 mai. Les communes auront la possibilité de modifier leur zonage en fonction de cette concertation jusqu'au 30 mai.

Des Maires protestent quant à ces délais contraints qui interviennent en période de préparation budgétaire.

Eric Dubourgoux renchérit et s'indigne car il estime que l'Etat reporte ses responsabilités sur les communes. Ce cas-ci est flagrant : juridiquement, les communes ne sont pas à l'abri car elles doivent délivrer un avis conforme : cela signifie que l'institution qui demande un avis à la commune est obligée d'en tenir compte, et cela signifie que dans quelques années, celui qui aura la responsabilité juridique de régler, d'entretenir ou de démonter les outils des énergies renouvelables, ce sera le propriétaire, donc la commune.

Eric Dubourgoux ajoute : « Il faut en avoir bien conscience avant de se faire manipuler de manière outrancière ; car comme le dit Marc, nous imposer un calendrier au moment où on vote le budget, au 7 avril, alors qu'on est le 21 mars ! On nous prend pour des imbéciles. En ce qui me concerne, cela m'étonnerait que je délibère. A mon avis on devrait se manifester pour dire qu'on n'est pas toujours obligé d'accepter les oukases de l'Etat. Il y a eu suffisamment de précédents, des conflits sur ce type de zones où des énergies renouvelables ont été implantées ; des conflits qui vont jusqu'au tribunal. Si les communes ont à supporter cette perspective-là, je m'inquiète, d'autant plus que lorsque j'ai posé la question précisément au représentant de l'Etat à Issoire, il ne m'a jamais répondu. »

François Dauphin déclare que tous les Maires sont sans doute de son avis, mais cela dépend du SCoT et il souhaite juste informer les Maires au sujet de cette réglementation.

Corinne Mondin intervient pour rappeler que l'agent en charge du SCoT a envoyé il y a six mois un mail à toutes les mairies afin de leur demander un inventaire de ce qui était déjà effectué sur leur commune en termes d'aménagements d'énergies renouvelables notamment photovoltaïque. Par ailleurs elle indique que c'est extrêmement encadré, puisqu'un plan de paysage effectué par le PNR permet de constater que sur notre territoire, il y a très peu de zones où l'on peut installer des panneaux photovoltaïques au sol ; cela signifie que ce sont essentiellement des gros bâtiments agricoles ou industriels. On voit que ce n'est pas pertinent de mettre une patate sur l'ensemble de la commune.

François Dauphin rappelle que ce n'est pas seulement le cas des aménagements photovoltaïques, et il qu'il faut prendre en compte les autres énergies renouvelables.

IV – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

**Contrat Eco Maison – Filière Responsabilité élargie du Producteur pour les déchets
d'ameublement**

Cf. délibération n°22

Unanimité.

III – PÔLE « ÉCONOMIE »

Cautionnement pour la construction d'un bâtiment d'accueil de la SEM de Prabouré

Cf. délibération n°23

Unanimité.